

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2022/101

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics

Résiliation du marché n° 21A35-6 – Extension / Surélévation de la zone bureau du Centre Technique Municipal à Valsershône – Lot n° 6 « Menuiseries Intérieures Bois » conclu avec l'entreprise LEDO BATI

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le jugement de liquidation judiciaire de l'entreprise LEDO BATI en date du 27/07/2022,

DECIDE

Article 1: DE RESILIER le marché n° 21A35-6 - Extension / Surélévation de la zone bureau du Centre Technique Municipal à Valsershône – Lot n° 6 « Menuiseries Intérieures Bois » conclu avec l'entreprise LEDO BATI (01100 ARBENT)

Article 2: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Gex et Nantua
- Monsieur Le Trésorier

Fait à Valsershône, le - 5 OCT. 2022

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Isabelle DE OLIVEIRA



Mise en ligne le : 05.10.2022

Accusé de réception en préfecture
001-209083863-20221005-DEC-22-101-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022